

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## Déclaration de Maladie

N° W21-627534

109346



### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0940 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : JOHAY Mohamed

Date de naissance : 1-1-1949

Adresse : elouette

Tél. : 0678429449 Total des frais engagés : 3722,60 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BELGHITI Mohamed  
OPHTALMOLOGISTE  
46, Smara Bd Ali Yata H.M  
CASABLANCA - Tél: 0522 62 18 60

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous piconfidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le 23 Mars 2022

Signature de l'adhérent(e) :





Dr. Belghiti Mohamed

Maladies et Chirurgies des Yeux

Lentilles de Contact

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie  
Ancien Assistant à la Faculté de Marseille

Médecin Agréé pour Permis de Conduire

46, Smara, Bd. Ali Yata - H. Mohammadi  
(en face Agence CNSS)

En face de la station tramway, Dar Lamane  
Casablanca - Tél. : 05.22.62.18.60



الدكتور بلغيتي محمد

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

العدسات اللاصقة

عضو بالجامعة الفرنسية لأمراض العيون

ملحق سابق بمستشفى أمراض العيون بمرسيليا

طبيب مرخص لرخصة السياقة

46. سمارة شارع علي بنة الحسين المحمدى

(مقابل وكالة الضمان الاجتماعي)

مقابل محطة ترامواي دارالآمناء - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.62.18.60

POLYCLINIQUE SMARA

Casablanca, le

23 MARS 2022

الدار البيضاء، في

J. HRY M. Mohamed

Prise de vue  
de la vue  
KADER OPTIQUE  
OPTICIENNE OPTOMTRIE  
404, Av. Abdellah Senhaji Drissia 1  
Tel. 0522 287073 Fax: 0522 801836 - Casablanca

1 00 : + 1.00 (110 - 1.00)  
W: + 1.25 (95 - 1.25)

W 0.22 22: + 3.00

22.60 Fleur 1/12/2021

S.V

Dr BELGHTI Mohamed  
OPHTALMOLOGISTE  
46, Smara Bd Ali Yata H.M  
CASABLANCA - Tel 0522 62 18 60

l'œil.

COMBUTÉ A TENIR AU CAS DE L'ADMINISTRATION D'UNE OU  
PLUSIEURES DOSES A ÉTE COMME  
PEUT-ETRE QUE LA DOSE DEBUTALE, LES 1-3 DOSES  
SUIVANTES EN PLUS DE CELLES DE LA DÉMARRAGE.

### 3. **ATTENTION !**

#### a) **DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT ? (CONTRE-INDICATIONS)**

En cas d'infection ou de lésions de la surface de l'œil (surtout la cornée) telle qu'une infection bactérienne, fongique (due à un champignon microscopique) virale (provoquée, par exemple, par le virus herpétique ou le virus varicelle-zona) ou amibienne.

Si vous êtes allergique à la fluorométholone ou à

contenus dans Flucon en particulier au chl

*EN CAS DE DOUTE, IL EST INDIS  
VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PH*

#### b) **MISES EN GARDE SPECIALES**

Si l'un de ces cas vous correspond, dite FLUCON.

#### **Faites attention avec FLUCON**

- en cas d'utilisation prolongée de corticoïdes par voie oculaire
- si la réaction inflammatoire ne diminue pas dans un délai raisonnable



404, Av. Abdellah Senhaji  
Idrissia 1 -Casablanca  
Tél : 05 22 28 70 73  
Fax : 05 22 80 18 36

# KADER OPTIQUE

patente : 33664052  
C.N.S.S : 23561145  
R.C : 20 47 88

IF : 02520198  
ICE : 00182301700027  
INP : 095004081

## FACTURE

N° 2961

Casablanca ,le 24/3/22  
M. J. O. R. Y. N. O. h. a. m. e. d

O.D. = ADD. =

O.G. = ADD. = Ordonnance du docteur

BEGHOU

NRS de nomenclature correspondants à la prescription	Loin { O.D. = O.G. =	Prés { O.D. = O.G. =	D.F. { O.D. = 52 O.G. = 52
--	----------------------------	----------------------------	----------------------------------

### FOURNITURE :

1 Montures :

1 Monture :	200,00	800,00
2 Verres :	136,00	2700,00

TOTAL :

3500,00

Arrête la présente facture à la somme de :

3500,00

KADER OPTIQUE

OPTICIENNE - OPTOMÉTRIE

404, Av. Abdellah Senhaji Drissia 1

Tel: 0522 2807073 - Fax: 0522 801836 - Casablanca